



Lundi 6 février 2016

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Nous avons pris acte des propositions que l'entreprise nous a communiquées verbalement, lors de la troisième réunion de négociation annuelle obligatoire, le 27 janvier dernier.

Suite à une interruption de séance, demandée par l'intersyndicale, une nouvelle date de négociation a été accordée afin de nous laisser le temps d'analyser les propositions de l'entreprise et de formuler nos réponses.

Cette quatrième réunion se tiendra le mercredi 8 février, en lieu et place de la réunion de négociation Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et de la Mixité des Métiers (GEPPMM). Vous nous précisez que pour l'entreprise, ce sera la dernière réunion des NAO 2017.

De nombreux éléments nous confortent, à regret, dans l'idée que Cofiroute n'est pas prête à s'engager dans un dialogue social apaisé et constructif :

- Propositions de l'entreprise seulement communiquées à la troisième réunion.
- Comparaison avec nos propositions argumentées et étayées.
- Mise à disposition par l'entreprise, lors de la première réunion le 12 décembre 2016, de documents de travail incomplets pour certains, non actualisés pour d'autres et très loin d'être exhaustifs pour l'ensemble.
- Choix de mener une négociation au détriment d'une autre.
- Ultimatum consistant à imposer un nombre maximal de réunions de négociations

Vous trouverez, néanmoins, l'analyse que nous avons pu faire des propositions de l'entreprise, ci-dessous :

#### AUGMENTATION DES SALAIRES :

L'entreprise donne une fin de non-recevoir à notre demande d'augmentation générale brute mensuelle (50€) en la supprimant totalement pour les agents de maîtrise et les cadres et en la réduisant de 82% pour les ouvriers/employés.

Comme nous vous l'avons expliqué et argumenté la bonne santé et les perspectives positives de notre entreprise sont là et étayent notre demande !

Mr Pierre COPPEY, a lui-même rappelé ce contexte favorable lors de sa présentation des vœux 2017 au Stade de France le lundi 16 janvier.

Cofiroute se porte bien. Pourquoi ne pas saisir l'occasion de reconnaître, enfin, les efforts et l'implication de chacun face aux multiples changements et évolutions au sein de l'entreprise en donnant une augmentation générale à tous ses salariés (O/E, AM et Cadres) ?

Concernant vos propositions d'augmentation individuelle, l'intersyndicale a calculé ce que représenteraient les enveloppes prévisionnelles globales brutes mensuelles par statut (*sources documents fournis le 12/12/16*) :

- 1482.86€ d'enveloppe sur le statut ouvrier/employé, soit 0.1% de leur masse salariale ;
- 4182.85€ d'enveloppe sur le statut Agent de Maîtrise, soit 0.6% de leur masse salariale ;
- 3868.10€ d'enveloppe sur le statut Cadres, soit 0.8% de leur masse salariale ;

Notre priorité restant l'augmentation générale brute mensuelle pour tous les salariés (O/E, AM et Cadres), notre analyse s'arrêtera là.



### OEUVRES SOCIALES DE L'ENTREPRISE :

L'intersyndicale ne fera pas de la revalorisation de 1 € du ticket restaurant sa priorité. Que la valeur faciale augmente ou pas, les salariés concernés verront tout de même la part salariale augmenter.

Cependant, la suppression de l'ancienneté comme condition pour bénéficier des titres restaurants, reste une avancée sur les œuvres sociales validée par nos parties respectives.

### BAS SALAIRES (INFERIEUR à 1800€) :

Lors de la première réunion, vous nous avez dit : « *Effectivement nous souhaitons voir ce fait non pas dans le premier trimestre, mais là pendant ces NAO. Nous n'allons pas faire une autre négociation ultérieurement qui touche la rémunération. Aujourd'hui cela représente entre 1,5 % et 1,8% des salariés. Donc oui nous acceptons de revoir ces « bas salaires » mais pendant les NAO.* »

Nous avons eu l'occasion de vous le dire ce jour-là, ces « bas salaires », comme vous les qualifiez vous-même, ne doivent pas être réévalués par cette augmentation générale de 50€. Cette remise à niveau de tous les salaires inférieurs à 1 800 € doit se faire indépendamment de toute augmentation annuelle négociée. Ex : un salaire de 1 750€ passe d'abord à 1 800€, l'augmentation générale étant appliquée ensuite comme à tous les autres salariés.

L'intersyndicale insiste pour que l'entreprise régularise l'octroi d'un salaire représentatif de la rémunération appliquée dans l'entreprise à ces 25 salariés (1.79% de l'effectif au 31/12/2016 d'après les chiffres de l'entreprise).

### AUTRES PROPOSITIONS :

En ce qui concerne les Accidents de Travail Avec Arrêt (ATAA) que l'entreprise considère « comme une source de désorganisation des services et une non-conformité dans la politique et l'engagement de la sécurité de Cofiroute sous l'item « On ne doit plus se blesser au travail » (vos dires le 27/01/2017), vous posez la condition Cofiroute, d'écrire dans l'accord NAO qui en découlera, l'engagement de l'entreprise de passer la prime actuelle de 100 à 250€ pour tous les salariés appartenant à un Centre dans lequel il n'y aurait pas ATAA durant l'année civile. Engagement qui fera partie de la négociation du prochain accord sur l'intéressement.

L'intersyndicale ne comprend pas l'intégration d'une telle condition dans les Négociation Annuelles Obligatoires, alors qu'une négociation spécifique à l'Intéressement est prévue dans notre entreprise à partir du 27 février prochain.

Vous trouverez en annexe de ce courrier une nouvelle proposition de nos revendications.

Cordialement,

Les Délégués Syndicaux